

Démarche : Saisine CST - Lignes directrices de gestion

Organisme : Service Statuts-Rémunération , Comité Social Territorial départemental

Identité du demandeur

Email	
Etablissement SIRET	
Dénomination	
Forme juridique	

Formulaire

Références :

- Loi n°84-53 du 26 janvier 1984
- Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique
- Décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des CAP

L'une des innovations de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique, consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion (LDG). A compter du 1er janvier 2021, les décisions individuelles relatives à la gestion des ressources humaines pourront être prises légalement UNIQUEMENT après l'adoption de ces lignes (critères, règles, orientations, procédures...).

Identification de la collectivité et de l'autorité territoriale :

Titre de l'autorité territoriale :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Madame le Maire
- ☐ Monsieur le Maire
- ☐ Madame la Présidente
- ☐ Monsieur le Président

Nom de la collectivité :

En MAJUSCULE sans accent, exemples :

BECHEREL - MAIRIE
GAEL - CCAS
CHATEAUBOURG - SYNDICAT DES EAUX

Adresse postale :

Saisine CST - Lignes directrices de gestion

NOM Prénom et qualité du référent en charge du dossier :

Numéro de téléphone du référent :

Adresse e-mail du référent :

Nombre d'habitants :

Nombre d'agents titulaires :

Nombre d'agents stagiaires :

Nombre d'agents contractuels :

Nombre d'agents contrats aidés et apprentis :

Nombre total d'agents :

Nombre de femmes :

Nombre d'hommes :

Pièces à joindre :

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Joindre le dossier de demande d'avis de l'instance sur les LDG :

Merci également d'intégrer dans ce dossier :

-l'organigramme (avec le grade mais pas le nom des agents)

-le tableau des effectifs à jour